

EDF Cruas-Meyssse : déclaration d'un événement significatif pour l'environnement

4.8.2026 - | EDF

Comme de nombreuses autres installations industrielles, le fonctionnement d'une centrale nucléaire engendre la production d'effluents (liquides et gazeux) dont les rejets dans l'environnement sont strictement réglementés, qu'ils soient radioactifs ou non. EDF met en œuvre un traitement de ses effluents radioactifs pour réduire l'activité rejetée à une valeur aussi basse que raisonnablement possible. Tous les effluents produits sont ainsi collectés, triés puis traités selon leur nature. Les effluents traités sont ensuite acheminés vers des réservoirs où ils sont entreposés et analysés avant d'être rejetés dans le strict respect de la réglementation, établie pour garantir l'absence d'impact sur l'environnement et les populations. Ainsi, la centrale nucléaire de Cruas-Meyssse surveille en permanence la radioactivité de ses effluents gazeux avant leur rejet dans l'environnement.

Cette surveillance repose sur des appareils de mesure qui enregistrent en continu l'activité radiologique des gaz rejetés.

Le système de mesure est équipé de deux chaînes redondantes et d'alarmes reportées en salle de commande. Le seuil réglementaire d'alarme est fixé à **4,0 MBq/m³**. Une **pré-alarme**, réglée à **0,4 MBq/m³**, permet d'alerter les équipes d'exploitation dès qu'une augmentation anormale de l'activité est détectée, même si elle reste largement inférieure au seuil réglementaire.

Par ailleurs, les gaz radioactifs sont stockés dans des réservoirs dédiés pendant **au moins 30 jours** afin de permettre la décroissance naturelle de leur radioactivité avant tout rejet.

Sur la première quinzaine de juillet 2026, un des réservoirs dédiés est en phase d'inertage avant sa maintenance périodique : c'est-à-dire qu'une fois vidé de ses gaz radioactifs, il est rempli à plusieurs reprises d'azote, puis d'air afin de permettre l'intervention des travailleurs.

Le **15 juillet**, dans le cadre de ces activités d'exploitation, un rejet d'azote est en cours. Ce type de gaz est inerte et n'est pas radioactif ; il ne nécessite donc pas d'attendre la période de 30 jours avant rejet. Lors de ce rejet, une augmentation de l'activité radioactive est détectée sur l'une des chaînes de mesure en continu. La valeur observée est de **0,1 MBq/m³**, soit un niveau quatre fois inférieur au seuil de pré-alarme fixé à **0,4 MBq/m³**. L'activité a été immédiatement stoppée. Les balises de surveillance en limite de site n'ont mesuré aucune augmentation d'activité.

L'analyse menée par les équipes a mis en évidence l'inétanchéité d'une vanne qui a permis à une faible quantité d'effluents gazeux radioactifs de se mélanger à l'azote. Ces gaz, sont à l'origine de l'augmentation mesurée.

Cet événement n'a pas eu d'impact sur la sûreté des installations ni sur la santé des travailleurs.

Il a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection le 31 juillet 2026, comme événement significatif environnement.

<https://www.edf.fr/edf-cruas-meyssse-declaration-d-un-evenement-significatif-pour-l-environnement>